

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **8 juillet 2025**, à 18 h 30, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon.

Présents : M. Gérard Grenier, maire. MM. Patrick Bacon, Alain Fradette et Gérald Ruel, conseillers. Mmes Jocelyne Bérubé et Chantal Gagné, conseillères.

Absente : Mme Valérie Simard, conseillère

Les membres présents forment le quorum ; la séance est présidée par M. Gérard Grenier, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gérard Grenier, maire, fait lecture de l'avis de convocation et mentionne que celui-ci a bien été reçu par tous les membres du conseil. Aucun autre point du jour ne pourra être ajouté à l'ordre du jour.

2025-07-75

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 3 414 768 – CLÔTURE AVANT ET MARGE DE REcul QUI EXCÈDENT 1 M

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil d'approuver cette demande;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est adjacent au stationnement de l'école primaire et que le flot de véhicules y est élevé ;

CONSIDÉRANT que le règlement municipal a une portée discriminatoire du fait que la distance et la hauteur de la clôture à partir de l'empiètement sont définies par l'emplacement du bâtiment principal et non par rapport à une distance fixe de l'emplacement de la clôture par rapport aux limites de l'immeuble (terrain).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Gagné et résolu unanimement par le conseil, d'approuver la demande de dérogation mineure du lot 3 414 768, afin de permettre que la hauteur de la clôture en cours avant excède la hauteur de 1,00 mètre même si elle est opaque à plus de 20 % et de permettre que la hauteur de la clôture avant et latérale excède la hauteur de 1,80 pour un usage d'habitation. La Municipalité exige que la clôture avant soit à une distance de deux panneaux de clôture de 8 pieds de la ligne de propriété de l'immeuble (terrain) pour fin de visibilité et de sécurité.

ADOPTÉE

2025-07-76 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'approuver la levée de la séance, il est 18 h 55.

ADOPTÉE

*Je, Gérard Grenier, maire de la Municipalité de Lac-au-Saumon, approuve les résolutions adoptées lors de la **séance extraordinaire** du mardi 8 juillet 2025. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.*

Gérard Grenier, maire

Cintia Fontaine,
Directrice générale, greffière-trésorière